



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

16 JUIN 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture  
site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
*rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la  
publication est réalisée.

# **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

## **ET DE DIFFUSION**

**Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :**

- **le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 16 juin 2008 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)**

A Angers, le 16 juin 2008

Pour le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département  
et par délégation  
La chef de Bureau,

Signé

Sylvie MANNEVILLE

# SOMMAIRE

# I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

NÉANT

## II – ARRÊTÉS

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

### **Bureau de la coordination et du courrier**

Délégation de signature donnée à :

- Monsieur Louis LE FRANC Secrétaire Général de la Préfecture de Maine et Loire, par Monsieur le Préfet de la Région Centre..... 7
- Monsieur Jacques TURPIN, directeur départemental de l'équipement de Maine-et-Loire pour l'ordonnancement secondaire..... 9

## III - AVIS ET COMMUNIQUÉS

NEANT

## I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

## II – ARRETES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

MAINE ET LOIRE

Arrêté daté et enregistré en date du 10 juin 2008 sous le N° 08/149

A R R Ê T É

Portant délégation de signature au titre de l'article 5 du décret n° 62-1587  
du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

à Monsieur Louis Le Franc  
Secrétaire Général de la Préfecture de Maine et Loire

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses  
imputées au titre de l'action 3, Plan Loire Grandeur Nature, du BOP 162,  
"Interventions Territoriales de l'Etat", du budget de l'Etat

LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 23 janvier 2006, modifiant l'arrêté du 11 février 1983 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget des services généraux du Premier ministre et de leurs délégués;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 23 décembre 2002 portant désignation d'un préfet de région chargé de la mission interrégionale de mise en œuvre du "Plan Loire Grandeur Nature" et notamment son article 5.

Vu le décret du 20 juillet 2006 nommant M. Jean-Michel BERARD, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République du 14 avril 2008 mettant fin aux fonctions de M. Jean-Claude VACHER en sa qualité de préfet de Maine et Loire;

Vu le décret du 9 novembre 2007 nommant M. Louis LE FRANC, Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire;

Vu le schéma d'organisation financière concernant l'action Plan Loire Grandeur Nature du Programme d'Intervention Territoriale de l'Etat ;

Sur la proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>:

Délégation est donnée à M. Louis LE FRANC, Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire pour :  
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres III, V et VI de l'action 3 du BOP 162.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2 :

En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le présent délégataire peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie de sa décision sera transmise au Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne.

Article 3 :

En application des dispositions notamment des articles 20, 21 et 43 du décret du 29 avril 2004 susvisé le présent délégataire peut, pour les attributions d'ordonnancement, subdéléguer sa signature aux chefs de service des administrations civiles de l'Etat placés sous son autorité et à leurs subordonnés dans le cadre du schéma d'organisation financière du BOP.

Une copie de sa décision sera transmise au Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne.

Article 4 :

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé trimestriellement au Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne.

Article 5 :

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales du Centre et M. Louis LE FRANC, Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au trésorier payeur général du département du Maine-et-Loire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre et de la préfecture du Maine-et-Loire.

Fait à Orléans, le 10 juin 2008

Le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret

signé Jean-Michel BERARD

DIRECTION DE L'ANIMATION  
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI/BCC n° 2008-722

g/ SD dél. DDE ordo- intérim

portant délégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962

portant règlement général sur la comptabilité publique

à M. Jacques TURPIN,

directeur départemental de l'équipement de Maine-et-Loire

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées

aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat

ARRÊTÉ

Le Secrétaire général

chargé de l'administration de l'Etat

dans le département de Maine-et-Loire

Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,

VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnances secondaires et leurs délégués des ministères :

- de l'urbanisme, du logement et des transports en date du 21 décembre 1982

- de l'environnement en date du 27 janvier 1992

- de jeunesse et sports du 23 mars 1994

- de la justice en date du 29 décembre 1998, modifié

- du premier ministre et de l'économie et des finances du 29 avril 1999,

VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics (attribution PRM),

VU le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, portant application de l'article 69 de la loi de finances n° 89-235 du 29 décembre 1989, relative à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés (attribution pouvoir adjudicateur),

VU le décret du Président de la République du 9 novembre 2007 portant nomination de M. Louis LE FRANC, Sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire (1<sup>ère</sup> catégorie),

VU le décret du Président de la République du 14 avril 2008 mettant fin aux fonctions de M. Jean-Claude VACHER en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté ministériel n° 06002559 du 24 mars 2006 portant nomination de M. Jacques TURPIN en qualité de directeur départemental de l'équipement de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral n° 08.149 du 10 juin 2008 du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Louis LE FRANC, Secrétaire Général de la préfecture de Maine-et-Loire, pour la mission interrégionale de mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature,

VU les budgets opérationnels de programme concernés et notamment leur schéma d'organisation financière, CONSIDERANT la vacance du poste de Préfet de Maine-et-Loire à compter du 25 mai 2008,

ARRÊTE

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Jacques TURPIN, directeur départemental de l'équipement de Maine-et-Loire, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle pour la totalité ou partie des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

BOP 113 : Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ;

BOP 129 : Coordination du travail gouvernemental ;

BOP 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement ;

BOP 162 : Intervention territoriale de l'Etat ;  
BOP 166 : Justice judiciaire ;  
BOP 181 : Prévention des risques et lutte contre les pollutions ;  
BOP 182 : Protection judiciaire de la jeunesse ;  
BOP 202 : Rénovation urbaine  
BOP 203 : Réseau routier national ;  
BOP 207 : Sécurité routière ;  
BOP 217 : soutien et pilotage des politiques de l'équipement ;  
BOP 219 : Sport ;  
BOP 226 : Transports terrestres et maritimes.  
BOP 722 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat  
BOP 751 : CAS RADAR  
BOP 908 : Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement « compte de commerce »  
Cette délégation porte sur la réception des subdélégations d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**Article 2 :**

Cette délégation vaut pour les ministères, programmes et titres mentionnés en annexe, *sans exclusion autre que celles prévues aux articles 3 et 4 du présent arrêté.*

**Article 3 :**

Sont exclus de la présente délégation et pour l'ensemble des unités opérationnelles :

- les actes de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité
- les conventions avec les personnes privées, physiques ou morales prévoyant l'octroi d'une aide financière de l'Etat supérieure à 23 000 €, exceptées celles concernant les aides au logement.

**Article 4 :**

En matière de commande publique, sont soumis à l'accord préalable du Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le Département, les contrats passés en application du code des marchés publics :

- d'un montant supérieur à 150 000 € HT pour les dépenses liées au fonctionnement
- d'un montant supérieur à 1 000 000 € HT pour les investissements
- d'un montant supérieur à 90 000 € HT pour les contrats d'études

**Article 5 :**

Nonobstant les plafonds définis ci-dessus, M. Jacques TURPIN appréciera les décisions qui devront être soumises à la signature du Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le Département, dès lors qu'elles porteront sur des domaines ou matières sensibles et/ou stratégiques.

**Article 6 :**

Un compte-rendu d'utilisation des crédits, par budget opérationnel de programme, mettant en évidence les difficultés éventuellement rencontrées, sera établi à la fin de chaque trimestre par M. Jacques TURPIN et adressé au Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le Département.

Un bilan de gestion annuel sera réalisé en complément.

**Article 7 :**

M. Jacques TURPIN, directeur départemental de l'équipement de Maine-et-Loire peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le Département. La signature des agents sera accréditée auprès du comptable assignataire.

**Article 8 :**

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-643 du 25 mai 2008, donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jacques TURPIN, est abrogé.

**Article 9 :**

Le trésorier-payeur général et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 16 juin 2008

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat

dans le Département

Signé : Louis LE FRANC

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n°2008-722 du 16 juin 2008		Pour le Secrétaire Général chargé de l'Administration de l'Etat dans le département de Maine-et-Loire et par délégations La Secrétaire administratives Signé : Michelle LEPELIER			ANNEXE Tableau des programmes et actions concernés par la délégation				
Ministère	Mission	Code Ministère	Code du programme	Intitulé du programme	Code de l'action	Intitulé de l'action	Titre	Niveau du BOP	
De l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	113	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	1	Urbanisme, planification et aménagement	3	National	
				Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	6	Soutien au programme	3	National	
				Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	1	Urbanisme, planification et aménagement	6	Régional	
				Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	6	Soutien au programme	3,6	Régional	
		23	181	Protection de l'environnement et prévention des risques	1	Prévention des risques et lutte contre les pollutions	3,5	Régional	
		23	203	Réseau routier national	2	Entretien et exploitation	3,5,6	National	
		23	207	Sécurité routière	2	Démarches interministérielles et communication	3,6	National	
				Sécurité routière	3*	Education routière	3,5	Natioanl	
				Sécurité routière	4	Gestion du trafic et information des usagers	3	Natioanl	
				Sécurité routière	1	Observatoire, prospective et réglementation	3	Régional	
				Sécurité routière	3	Education routière		Régional	
		23	217-01	Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	5	Politique des ressources humaines et formation	2	Régional	
				Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	8	Personnels oeuvrant pour les politiques du programme « réseau routier national »	2	Régional	
				Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	18	Personnels relevant du programme « patrimoine » de la mission « culture »	2	Régional	
				Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	22	Personnels transférés aux collectivités territoriales	2	Régional	
				Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	99	Dépenses de personnels en services déconcentrés à reventiler entre les actions miroirs des programmes de politiques sectorielles	2	Régional	
		23	217-02	Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	2	Fonction juridique	3	National	
				Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	3	Politique et gestion des moyens généraux et de l'immobilier	3,5	National	
				Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du développement durable	3	Politique et gestion des moyens généraux et de l'immobilier	3,5	Régional	
		23	226	Transports terrestres et maritimes	1	Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires	6	Régional	
		23	751	Radar et aide au financement du permis de conduire des jeunes	1	Radars	3,5	National	
		Comptes spéciaux	23	908	Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	Compte de commerce			
		Logement et Ville	Ville et Logement	31	135	Développement et amélioration de l'offre de logement	1	Construction locative et amélioration du parc	6
Développement et amélioration de l'offre de logement	3					Lutte contre l'habitat indigne	6	National	
202	Rénovation urbaine				3	Programme national de rénovation urbaine	6	National	
Services du Premier ministre	Direction de l'action du Gouvernement	12	129	Coordination du travail gouvernemental	1	Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat	5	National	
	Politiques des territoires		162	Intervention territoriale de l'Etat	3	Plan Loire Grandeur Nature Centre	3,5	Régioanl	
Justice	Justice	10	166	Justice Judiciaire	6	Soutien	5	National	
			182	Protection judiciaire de la jeunesse	3	Soutien	5	Régioanl	
Santé, Jeunesse et Sports	Sports, jeunesse et vie associative	35	219	Sport	2	Développement du sport de haut niveau	5	National	
Budget, Comptes Publics et Fonction Publique	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (CAS)	7	722	Dépenses immobilières	1	Relogement des services	5	National	

3\* : excepté le BEPECASER – 207/01 (vacations et fonctionnement) et les commissions médicales – 207/02 (fonctionnement)=

### III - AVIS ET COMMUNIQUES